



Directeur Territoire Habitat - Vie Sociale Nantes et Agglo

Benoît LE LAMER – b.lamer@adapei44.asso.fr
3 avenue de la IVème République - 44400 REZE

Secrétariat pour tous les établissements et services du territoire : ☎ 02-40-04-12-82 ✉ chant@adapei44.asso.fr

SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) de Rezé

5 rue Victor Hugo – 44400 REZE
☎ 02-40-04-06-49

SASP (Service d'Aide et Soutien à la Parentalité)

5 rue Victor Hugo – 44400 REZE
☎ 02-40-97-47-29

Service d'Aide aux Aidants « PHARE » (Parents Handicap Accompagnement Ressources Echanges)

5 rue Victor Hugo – 44400 REZE
☎ 02 53 46 19 50

FAI La Gilarderie (Foyer d'Accueil Individualisé)

4 rue de l'Amphibolite - 44200 NANTES
☎ 02-40-03-34-42

RESIDENCE ERDAM (FAH – FDV – AdJ)

3 rue Marie Curie – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
☎ 02-40-33-47-44 / 09-62-62-18-19 - 📞 07-87-94-66-76

RESIDENCE SEVRIA FDV (Foyer de vie) – ADJ (Accueil de Jour) – FAH (Foyer d'Accueil et d'Hébergement)

22/24 rue du Bois Hardy – 44120 BEAUTOUR EN VERTOOU
☎ FDV Héb. : 02-51-71-88-22
☎ ADJ 02-51-71-88-23
☎ FAH 02-51-71-88-24

RESIDENCE KORJA FDV (Foyer de vie) – FAH (Foyer d'Accueil et d'Hébergement)

19 rue Pierre et Lucien Taillandier – 44220 COUËRON
☎ 02-40-46-30-71

RESIDENCE DU TILLAY FAH (Foyer d'Accueil et d'Hébergement)

1 av. Ambroise Paré – Le Tillay – 44800 ST HERBLAIN
☎ 02-40-58-27-71

RESIDENCE CANTENI FAH (Foyer d'Accueil et d'Hébergement)

3-23 chemin des Réunis - 44100 NANTES
N° 3 ☎ 02-40-85-63-84
N°23 ☎ 02-40-46-85-74

RESIDENCE LA DIVATTE FDV (Foyer de vie)

9 impasse des Saules – 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES
☎ 02-49-62-56-93

Territoire Habitat - Vie Sociale Nantes et Agglo

Livret d'accueil

Photos et schémas non contractuels – MARS 2020





PRESENTATION

Le Territoire Habitat - Vie Sociale Nantes et Agglo, autrement dénommé CHAN^t (Centre d'Habitats et d'Accompagnement Nantais) est géré par l'Adapei de Loire-Atlantique.

Il est sous compétence tarifaire du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Mission

Il accueille, héberge et accompagne des personnes adultes qui présentent une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, et qui disposent d'une notification d'orientation délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Il est composé de plusieurs structures situées dans différentes communes de la métropole Nantaise :

- 6 Foyers d'Accueil et d'Hébergement (FAH)
- 3 Foyer de Vie (FDV) dont 2 sites pour des personnes de plus de 45 ans et anciens travailleurs avec RQTH
- 2 Accueils de jour (ADJ) dont 1 pour des personnes de plus de 45 ans et anciens travailleurs avec RQTH
- 1 Foyer d'Accompagnement Individualisé (FAI),
- 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 1 Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité (SASP)

Le pôle administratif et de gestion du Territoire Habitat - Vie Sociale se situe à Rezé.

Objectifs

L'Adapei 44 milite pour une société inclusive qui tient compte des besoins, attentes et compétences des personnes qu'elle accompagne.

Notre action repose sur des valeurs humanistes, démocratiques, républicaines et sur des principes éthiques.

Notre objectif est d'accompagner les personnes accueillies dans l'espace social, pour qu'elles puissent y trouver leur place et inventer leurs propres réponses.

Nous proposons un accompagnement personnalisé qui s'inscrit dans le parcours de vie de la personne. Accompagner l'autre c'est créer les conditions pour qu'il exerce sa capacité et son pouvoir d'agir sur sa propre situation, dans son propre environnement. L'accompagnement éducatif se concrétise dans des prestations identifiées, modulables et évaluables.

L'accompagnement des personnes est réalisé par des professionnels qualifiés.

Le projet de chacun des établissements et services du Territoire Habitat - Vie Sociale est disponible sur chaque site.

La participation de l'utilisateur / de l'habitant

Un Conseil de la Vie Sociale - CVS est instauré sur chaque site et se réunit trois fois par an, il est composé de :

- Représentants des personnes accueillies
- Représentants des familles/responsables légaux
- Représentant du personnel
- Représentant de l'organisme gestionnaire
- Tierce personne pour l'aide à l'expression
- Représentant des mairies concernées,
- La direction de l'établissement ou du territoire

Conformément au décret, le président du CVS est élu par et parmi les représentants des personnes accompagnées. Le CVS est élu pour 3 ans.

Lors de votre admission,

Vous serez reçu par le responsable d'établissements et de services.

Au cours de cet entretien, il fera votre connaissance, il vous communiquera toutes les informations utiles à votre accueil et vous remettra des documents.

Vous rencontrerez ensuite le chef de service et l'équipe éducative qui recueilleront vos habitudes de vie, vos souhaits et attentes.

Liste des documents qui vous seront remis :

- Livret d'Accueil,
- Règlement de fonctionnement,
- Informations spécifiques liées à l'accueil en établissement
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Liste des personnes qualifiées
- Contrat de séjour/DIPC
- Documents spécifiques liés à la constitution du dossier administratif

En cas de nécessité ou d'urgence

Les cadres du Territoire Habitat - Vie Sociale assurent une astreinte téléphonique, 24h/24 et 365 jours par an. Un calendrier de ces astreintes est porté à la connaissance des professionnels.

En cas de difficultés, de contestation ou de réclamation

Il convient de s'adresser au référent du projet d'accompagnement de la personne, ou au chef de service du site. La direction de l'établissement peut également être sollicitée par téléphone ou par écrit.

Il est possible de faire appel à une personne qualifiée qui est désignée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental (la liste de ces personnes qualifiées est affichée dans les établissements et transmise lors de l'entretien de pré-admission).



Les modalités d'admission pour les Foyers d'Accueil et d'Hébergement, le Foyer d'Accompagnement Individualisé et les Foyers de Vie, le SAVS

Conditions d'admission

Selon le type d'accompagnement et d'accueil demandé, avec la notification d'orientation :

- Un dossier de demande d'admissibilité est à adresser au Territoire Habitat - Vie Sociale.
A réception, vous êtes inscrit sur Viatrajectoire, logiciel de la MDPH. Vous serez ensuite contacté(e) pour recueillir vos demandes et attentes et vérifier l'adéquation du projet et des prestations proposées. Un accueil temporaire pourra vous être proposé sur un établissement du territoire.
- Une candidature est présentée en commission d'admissibilité. Après admissibilité prononcée par la commission, vous êtes inscrit sur la liste d'attente ViaTrajectoire du/des établissements/services souhaités.
- Quand une place est disponible, vous en êtes informé(e) et un dossier administratif et d'aide sociale est à constituer avant l'accueil.

Conditions de mobilité interne

La faisabilité d'un changement de service ou d'établissement à l'interne du territoire sera étudiée pour toute personne accueillie au Territoire Habitat - Vie Sociale, qui en fera la demande. Des propositions de mobilités peuvent aussi être formulées aux habitants.

Conditions de sortie

- Vous pouvez demander à arrêter l'accompagnement en cours.
Si, à l'issue d'un entretien avec la direction et le représentant légal, vous maintenez votre décision, vous devrez adresser un courrier de confirmation au Territoire Habitat - Vie Sociale.
- Dans le cas où le type d'accompagnement se révèle inapproprié à votre situation, le Territoire Habitat - Vie Sociale étudie d'autres solutions lors d'un entretien spécifique.
- Un courrier est adressé à la MDPH pour solliciter l'accord de sortie dans le cas où c'est l'établissement qui la préconise.

COMPOSITION DU TERRITOIRE HABITAT - VIE SOCIALE

Directeur de territoire : Mr LE LAMER Benoît

Responsable d'établissements Korïa, Tillay et services SAVS, SASP, SAA :
Mr CHABLE Patrick

Responsable d'établissements Erdam, Sévria, Canteni, Gilarderie, Divatte :
Mr TRAENKLE Philippe

110 professionnels en CDI

270 personnes accompagnées:

- 163 en FAH ou FV dont 16 accueillies de jour
 - 107 en Services d'Accompagnement + file active
- Et autour de (par année civile) :
- 80 situations d'aidants accompagnés

Résidence FAH CANTENI 32 places

**Canteni N°3 : 13 places
(dont 1 AT)**

**Canteni N°23 : 19 places
(dont 1 AT)**

3-23 chemin des Réunis
44100 NANTES
Accès : Ligne C1 du Chronobus :
arrêt « Gare de Chantenay »
Bus lignes 20 et 81 : arrêt « Bois
Hardy »
Chef de service :
Guillaume BONNET

Résidence du Tillay 16 places (15 FAH – 1 AT)

1 av. Ambroise Paré – Le Tillay –
44800 ST HERBLAIN
+ 6 places (FAH)
16 place de la Révolution Française
Le Tillay – 44800 ST HERBLAIN
Accès : Lignes 56 et 59 :
Arrêt « Ambroise Paré »
ou arrêt « Tillay »
Chef de service : Matthieu VIGNET

SASP

Rezé - 15 places

5 rue Victor Hugo – 44400 REZE
Accès : Tramway Ligne 3 : arrêt 8
mai
Bus ligne 97: arrêt 8 Mai
Responsable de service :
Patrick CHABLE

FAI Gilarderie Nantes - 15 places

4 rue de l'Amphibolite
44200 NANTES
Accès : Bus ligne 42 : arrêt
« Gilarderie »
Cheffe de service : Audrey NICOL

**Résidence SEVRIA
Vertou - 41 places
(14 FAH - 16 FDV – 11 ADJ)**
22/24 rue du Bois Hardy
44120 BEAUTOUR EN VERTOU
Accès : BUSWAY 4 : arrêt Maraîcher
Cheffe de service : Christine LELAURE

SAVS

**Rezé - 90 places
et une file active**
5 rue Victor Hugo – 44400 REZE
Accès : Tramway Ligne 3 : arrêt 8 mai
Bus ligne 97 : arrêt 8 Mai
Cheffe de service : Sophie BRODU

Résidence La Divatte FDV Saint Julien De Concelles 9 places

9 impasse des Saules – 44450
SAINT JULIEN DE CONCELLES
Accès : Prendre la ligne Lila 333
Nantes → Divatte Sur Loire
Descendre à Prés Chauveau
Ou prendre la ligne Lila 330 Nantes
→ Divatte Sur Loire
Descendre à la Quitaine
Chef de service : Guillaume BONNET

Résidence ERDAM La Chapelle S/ Erdre - 28 places (17 FAH - 5 FDV - 5 ADJ - 1 AT)

3 rue Marie Curie –
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Accès : BUS 86 ARRET PERRIERES
Cheffe de service : Audrey NICOL

Résidence KORïA 24 places

(12 FAH – 12 FDV)

19 rue Pierre et Lucien Taillandier
44220 COUËRON
Accès : BUS 91 et Express 1
Arrêt Bossis
Chef de service :
Matthieu VIGNET

Service d'aide aux Aidants Parents Handicap Accompagnement Ressources Echanges (PHARE) Nantes

75 situations

5 rue Victor Hugo
44400 REZE
Accès : Tramway Ligne 3 : arrêt 8 mai
Bus ligne 97 : arrêt 8 Mai
Responsable de service :
Patrick CHABLE



Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'accompagnement se fait au domicile des personnes ou lors des permanences au service. Il est réalisé en fonction des demandes de la personne, de ses souhaits et de ses attentes.

Des temps collectifs sont également proposés (atelier cuisine, sorties diverses, groupe de parole) afin de rompre avec le sentiment de solitude et de favoriser le lien social.

Le Service d'Accompagnement et de soutien à la parentalité

Ce service s'adresse à des personnes bénéficiant d'une reconnaissance MDPH se trouvant en difficultés durables ou passagères vis-à-vis de la prise en charge et de l'éducation de leur(s) enfant(s) mineur(s). Il s'adresse également aux personnes ayant un projet parental. Le service propose un accompagnement axé sur l'écoute, le conseil et l'orientation, l'apprentissage de la fonction parentale et le soutien et propose des temps collectifs. Des actions de prévention sont également proposées.

Le Service d'Aide aux Aidants

Le service propose un accompagnement individuel, familial ou collectif, au service ou à l'extérieur de celui-ci, qui vise à soutenir l'aidant dans son accompagnement du proche en situation de handicap. Cet accompagnement peut prendre des formes variées (démarches administratives, visite de structures, recherche de solutions de répit...), et/ou un accompagnement individuel ou collectif par un psychologue. Le service permet également la mise en lien des différents acteurs professionnels concernés par la situation des aidants.

Les Foyers d'Accueil et d'Hébergement

Le foyer d'hébergement assure l'hébergement des adultes qui exercent une activité professionnelle en ESAT. C'est un lieu de vie collectif, où chaque habitant dispose d'un espace privé qu'il aménage selon son envie.

C'est aussi un lieu de convivialité où se partagent les temps des repas, les soirées, les fêtes.

L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne se réalise dans les domaines suivants :

L'habitat

L'alimentation

La santé et l'hygiène

Les démarches administratives et budgétaires

Les loisirs

La participation sociale

L'expression et la communication

La vie affective et sexuelle

La vie sociale et professionnelle

Le parcours de vie

Chaque personne dispose d'un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** qui définit et précise l'accompagnement, les objectifs et les moyens retenus.

Fonctionnement :

Les foyers sont ouverts toute l'année à l'exception des périodes où l'ensemble des habitants bénéficie d'un projet d'accueil extérieur.

Une présence éducative est assurée en semaine à partir de 16h30 jusqu'à 22h00, les nuits sont assurées par des surveillants de nuit ; un éducateur assure le lever

Les week-ends, jours fériés et vacances des habitants, l'accompagnement éducatif est en continu.

Les Foyers de Vie

Le foyer de vie est destiné à l'accueil et l'hébergement d'adultes qui disposent d'une autonomie suffisante pour réaliser les actes de la vie courante et réaliser des activités quotidiennes diversifiées.

Le foyer de vie veille à prendre en compte les potentialités et aspirations de chaque personne et propose un accompagnement éducatif et social.

Les objectifs sont :

- Favoriser le développement personnel, entretenir les acquis et développer les potentiels de chaque personne accueillie au travers de multiples activités quotidiennes

- Assurer une dynamique de participation à une vie sociale et citoyenne par le biais d'activités inscrites dans l'environnement ordinaire

- Créer les conditions d'accès à une vie la plus autonome possible

- Veiller à l'hygiène de vie et à la santé de la personne accueillie dans le cadre d'un accompagnement global incluant une veille constante et des actions de prévention

- Favoriser le développement et le maintien de la vie affective des personnes accueillies, incluant leurs relations avec leur famille, leurs proches, leurs amis

Notre mission et de veiller à la réalisation et à l'adaptation constante du projet de vie des personnes accueillies dans une logique de parcours de vie évolutif afin de concourir à leur bien-être et à leur épanouissement personnel.

Cette mission se réalise à travers un accueil en ADJ (accueil de jour) ou un hébergement.

Fonctionnement :

Les hébergements sont ouverts toute l'année et proposent un accompagnement continu ; les accueils de jour sont ouverts 225 jours par an.

Le Foyer d'Accompagnement Individualisé

Le FAI accueille des adultes avec une orientation FAH et une reconnaissance de travailleur handicapé :

- célibataires ou en couple,
- en capacité de partir au travail sans accompagnement éducatif,
- en capacité d'appeler en cas de besoin,
- en capacité de rester seul dans son appartement.

Les logements sont répartis dans plusieurs résidences sur le quartier Bourdonnière Nantes Sud et l'habitat proposé est soit en studio individuel soit en colocation à proximité d'un lieu collectif.

L'accompagnement éducatif est réalisé principalement en individuel au domicile des personnes

La notion du collectif est proposée sous forme de projet au sein de la salle commune pour des activités, des sorties, des animations, des réunions, des repas partagés.

Fonctionnement :

Le foyer est ouvert toute l'année à l'exception des périodes où l'ensemble des habitants bénéficie d'un projet d'accueil extérieur. L'équipe éducative est présente en soirée et le week-end, des "voisins solidaires" assurent une présence rassurante la nuit.